
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

27 NOVEMBRE 2002

PROJET DE DECRET

CONTENANT LE BUDGET GENERAL DES DEPENSES
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2003
— PARTIM POUR LES MATIERES RELEVANT DE SES COMPETENCES(1)

AVIS

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
A LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE, DU REGLEMENT ET DE LA COMPTABILITE
PAR M. ANCION

(1) Voir Doc. n° 340 (2002-2003) nos 1 à 4.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique⁽¹⁾ a examiné au cours de sa réunion du 27 novembre 2002 le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003 — partim pour ce qui concerne ses compétences.

I. EXPOSE INTRODUCTIF DE MME FRANÇOISE DUPUIS, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mme la ministre Dupuis présente les éléments essentiels du budget 2003 pour les matières relevant de ses compétences.

En ce qui concerne l'enseignement universitaire, le budget présente une augmentation de 1,71 %. Il inclut un certain nombre de postes majorés ou nouveaux, destinés à soutenir les projets de la Communauté française en matière d'enseignement universitaire, à savoir :

- la mobilité intra-européenne mieux financée grâce à une augmentation du nombre de bourses et de leurs montants, dans le cadre du Plan d'action de la Charte d'avenir;

- la lutte contre la désaffection des filières scientifiques et la pérennisation d'un printemps des sciences en Communauté française;

- l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur;

- la poursuite de l'harmonisation des bases légales et réglementaires de l'organisation, du subventionnement et de la reconnaissance de l'enseignement universitaire, afin de favoriser leur lisibilité.

(1) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Ancion (rapporteur), Mme Bertieaux, M. Wahl (en remplacement de M. Jamar), Mme Docq, MM. Mook, Poty (Président), Mmes Saudoyer, Cavalier-Bohon, MM. Cheron, Henry, de Lamotte, Scharff.

Ont assisté aux travaux de la commission :

Mme Bertouille : membre du Parlement;
Mme Dupuis, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale et de la Recherche scientifique;

M. Pouleur, directeur de cabinet de Mme la ministre Dupuis;

M. Roggeman, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Dupuis;

Mme Lejeune de Schiervel, experte du groupe MR;

M. Stampart, expert du groupe PS;

Mme Platteeuw, experte du groupe ECOLO;

M. Jauniaux, expert du groupe cdH.

Le financement des Hautes Ecoles est basé, cette année, sur les paramètres suivants :

- la liaison de l'enveloppe à l'évolution de l'indice santé (plus 1,6 %);

- la compensation des dérives barémiques (plus 0,54 %).

Par ailleurs, les moyens permettant l'engagement d'agents administratifs de niveau 1 sont reconduits en 2003.

Il en est de même pour les crédits d'équipements octroyés aux Hautes Ecoles, à hauteur de 1 487 000 euros.

Ces moyens, attribués depuis trois ans, ont permis d'améliorer les conditions de formation. Restait à revoir l'offre de formation de manière générale afin de la rendre plus harmonieuse entre les différentes catégories d'enseignement et plus lisible. Ce sera chose faite avec la proposition, en 2003, d'un décret consacré aux Grades académiques délivrés dans les Hautes Ecoles. Il reprendra systématiquement tous les titres délivrés dans les Hautes Ecoles, ainsi que les grilles de formation correspondantes.

Le budget de l'enseignement supérieur artistique augmente de 2,45 %. Le décret du 20 décembre 2001 est entré en vigueur à l'aube de cette année académique 2002-2003. Il offre aux Ecoles supérieures des arts des perspectives intéressantes à plus d'un titre : statut des enseignants, valorisation des diplômes délivrés, organisation rationnelle des structures, accords de coopération et de collaboration, formation générale, artistique et technique plus complète des étudiants ...

Durant quelques années, des mesures transitoires sont maintenues, permettant aux étudiants un passage harmonieux du régime ancien aux nouvelles dispositions.

Un budget de 250 000 euros est prévu pour l'équipement, ouvrant enfin quelques perspectives concrètes de création d'un outil performant mis à la disposition des enseignants et étudiants soucieux de se former aux techniques nouvelles.

Le budget de l'enseignement artistique à horaire réduit augmente de 2,44 %. Des mesures particulières sont prises en faveur des élèves inscrits en transition instrumentale : deux années sont ajoutées dans cette filière afin de permettre aux étudiants « particulièrement avancés » de bénéficier d'une formation jusqu'à leur entrée en Ecole supérieure des arts.

Les jeunes talents exceptionnels sont pris en compte : ils peuvent bénéficier de cours à la Chapelle musicale Reine Elisabeth, qui reçoit une subvention spécifique à cet effet.

Le budget de la recherche scientifique privilégie plusieurs objectifs grâce au plan d'action de la Charte d'avenir.

Tout d'abord le subside en faveur des chercheurs du Fonds pour la formation à la recherche dans l'industrie et dans l'agriculture et dans le cadre d'une élaboration du statut de chercheur en Communauté française/Wallonie Bruxelles, un accroissement de 314 000 euros est prévu afin d'aligner le statut de ces chercheurs sur celui du personnel boursier des universités et du FNRS.

Pour le Fonds national de la recherche scientifique, il est prévu un accroissement de 438 000 euros. Celui-ci devrait permettre, d'une part, d'accorder un crédit de fonctionnement indispensable en appui aux chercheurs et, d'autre part, de poursuivre la politique d'accroissement du nombre de mandats définitifs. Quelques chargés de recherches supplémentaires pouvant ainsi être engagés en 2003.

De plus, l'accroissement du budget, tant pour le FNRS que pour le FRIA, devrait permettre de prendre en compte les prolongations de mandats pour congés de maternité.

Conformément au plan d'action de la Charte d'avenir, 56 000 euros viennent également gonfler les postes de subsides en faveur de la recherche collective, en programmes de recherches concertés et aux fonds spéciaux pour la recherche dans les institutions universitaires. Ceci est la première étape du plan pluriannuel devant compenser, à terme, le sous-financement chronique de ce secteur.

Au total, le budget de la recherche scientifique pour 2003 est en augmentation de 2,37 % par rapport à celui de 2002.

Pour ce qui concerne l'octroi des prêts et allocations d'études l'augmentation est de 4,17 % qui permet de faire face aux effets induits par l'arrêté du 20 juillet 2000 prévoyant deux augmentations de 7 % aux 1^{er} septembre 2000 et 2001 des montants maximums de revenus qui sont pris en considération pour l'octroi des allocations et prêts d'études.

En 2001-2002, ces effets ont été perceptibles sur le nombre de bourses attribuées : par rapport à 2000-2001, au secondaire 4 010 bourses de plus ont été allouées et 803 au supérieur.

Cette tendance se confirme en ce début 2002/2003.

En outre, des dispositions d'organisation ont été prises par arrêté en vue d'accélérer le versement des bourses aux bénéficiaires et de réduire le temps de traitement des demandes.

L'enseignement de promotion sociale continue sa restructuration. Celle-ci vise à redonner du sens au diplôme, notamment en référence aux formations organisées en Hautes Ecoles, mais aussi à rendre cet enseignement plus lisible pour les utilisateurs et les partenaires potentiels. Ces partenariats se sont d'ailleurs fortement

amplifiés en 2002 et il peut être présagé d'une année 2003 aussi riche que diversifiée.

Ainsi, les actions se sont portées et se porteront notamment sur :

- l'alphabétisation (accueil de 400 nouveaux étudiants);
- la formation qualifiante avec Bruxelles-formation et le FOREM, ainsi que la poursuite des projets FSE et les programmes d'action et d'intégration communautaire;
- la formation continue des enseignants;
- la formation des agents administratifs avec CEFORA (Commission paritaire 218);
- des formations de très haute technologie avec CISCO.

Dans le cadre du plan d'action de la Charte d'avenir, 183 000 euros sont dégagés en 2003. Dans l'objectif de la transparence de l'offre de formation, des adaptations dans l'enseignement supérieur sont nécessaires. Elles s'accompagnent presque toujours d'une augmentation des volumes horaires des futurs dossiers uniques de référence.

Enfin, pour l'enseignement à distance en augmentation de 16,90 %, les grands axes sont les suivants :

- La lutte contre l'échec et, notamment, l'amélioration de l'encadrement pédagogique des personnes désireuses de se présenter devant les jurys de la Communauté française;
- L'alphabétisation des adultes;
- Le soutien des personnes défavorisées, désireuses de développer un projet de formation à caractère personnel, social ou professionnel (personnes détenues, hospitalisées, personnes handicapées, etc.);
- Le développement du département « formation continuée » des enseignants de plein exercice et de promotion sociale;
- La formation initiale et continuée des 400 professeurs de l'enseignement à distance;
- L'organisation d'une prochaine table-ronde sur l'enseignement et l'apprentissage à distance.

Dans le cadre du plan d'action de la Charte d'avenir, il a été décidé d'affecter, en 2003, un montant de 387 000 euros en vue de :

1. la mise en place d'une véritable offre de cours à distance multimédia et d'approches pédagogiques spécifiques;
2. la préparation, la formation et l'accompagnement organisationnel des acteurs de la direction de l'enseignement à distance (chargés de mission, inspection, professeurs, agents).

II. DISCUSSION GENERALE

Au nom du groupe PS, Mme Docq déclare qu'intervenir sur le budget 2003 revient à évoquer souvent l'ajusté 2002. En effet, sachant que celui-ci a déjà tenu compte des changements opérés par ou en vertu des normes nouvelles ou modifiées (rappelons le pilotage et l'évaluation, l'enseignement artistique ou encore la réorganisation du supérieur pédagogique, les études universitaires ...), il peut en être inféré que le budget 2003 confirme et tente d'amplifier ou d'initier des politiques orientées déjà ou des pistes ouvertes au cours de cette année.

Il lui paraissait utile de comparer les budgets 2002 et 2003, pour aborder l'évolution globale des politiques.

Elle note particulièrement la lutte contre l'échec, la mobilité, le suivi de Bologne, la promotion des sciences. Il lui paraît peu utile de l'exposé justificatif. Aussi elle tentera plutôt d'éclairer les différences entre les chiffres et la part relative des différentes DO, ces parts relatives étant significatives en terme de choix politiques.

DO 45 Recherche scientifique: représentant près de 8 % du total du budget de Mme la ministre Dupuis, l'allocation connaît un accroissement de 2,37 % soit plus que l'index et les majorations barémiques normales. Il s'agit de privilégier certaines perspectives ouvertes par le contrat d'avenir.

Le groupe PS se félicite de la prise en compte de la situation des boursiers FRIA, et du fait que le budget 2003 aligne leur statut avec les boursiers universitaires et du FNRS. Il note aussi le renforcement de la capacité du FNRS à fédérer la recherche et à engager de nouveaux chercheurs à statut définitif. Les moyens de la recherche concertée sont aussi accrus. Compte tenu des enjeux, cet effort, partie d'un plan pluriannuel de renforcement des moyens affectés à la recherche, est significatif et confirme la politique entreprise dès 2002.

La recherche en pédagogie et l'aide au pilotage par cette recherche est également prise en compte de façon significative.

DO 47 Allocations et prêts d'études: ils représentent 2,83 % du total des DO de Mme la ministre Dupuis et progressent de 2,44 %. Cette progression est calculée sur base de prévision et de l'évolution que le secteur a connu depuis deux ans, suite aux décisions de relèvement et d'indexation des plafonds. L'augmentation sensible des demandes prises en compte sur ces nouvelles bases est un fait positif.

Elle note que la réforme de l'enseignement supérieur suite aux options inspirées par Bologne, soit un probable passage à un cycle 3+2 (ou

3+1+1) amènera à prendre position quant au financement et au passage à cinq ans des bourses accordées aux étudiants qui iront au bout d'une cinquième année.

DO 50: Affaires pédagogiques et pilotage: le groupe PS prend acte avec satisfaction de l'effort généralisé d'intensifier la recherche et les outils de pilotage, de confirmer la présence, bien nécessaire, dans les instances internationales, la recherche dans le domaine, et l'agence pour l'évaluation renforce le secteur.

L'important sera de voir ce qui sera fait à partir de la recherche et comment l'agence utilisera les moyens pour rencontrer les objectifs en s'insérant dans le système existant et en le dynamisant ou en le coordonnant.

DO 54 Enseignement universitaire: en chantier et bénéficiant d'aides spécifiques (patrimoine, encadrement, lutte contre l'échec) — mais non suffisantes disent les recteurs — le secteur représente plus de 40 % du budget de Mme la ministre Dupuis et il progresse de 1,7 %, ce qui le situe dans les postes budgétaires «relativement bien lotis». Anticipant les index et les dérivés barémiques, ce budget confirme et prolonge les politiques suivies mais semble attendre l'embellie promise par le refinancement pour amplifier l'investissement. Le groupe PS l'espère aussi mais il considère à cet égard que le réalisme budgétaire est indispensable.

DO 55 Supérieur et Hautes Ecoles: bénéficiant depuis deux ans également d'effort particulier, en équipement et en dotation, le secteur reste cependant fragile. Il bénéficie de plus de 27 % du budget de Mme la ministre Dupuis.

Elle note encore une diminution du budget des instituts d'architecture, sans doute est-ce lié à la réforme du supérieur artistique?

DO 56 Promotion sociale: elle note les crédits variables à hauteur du million d'euros sont alloués par les Régions wallonne et Bruxelles-Capitale dans le cadre des accords de coopération de la formation continue professionnelle.

Le groupe PS se réjouit de la confirmation et de l'amplification donnée à la lutte contre l'échec dans le budget 2003, de même que l'aide aux restructurations et à la validation des compétences.

Ce budget s'inscrit bien dans la ligne de la charte d'avenir et vise des projets spécifiques liés au rôle particulier de cet enseignement.

La réforme du statut des enseignants de la promotion sociale est en voie de finalisation mais cette réforme n'est apparemment pas anticipée dans le budget 2003.

DO Enseignement artistique: à peu près au niveau de la promotion sociale (près de 10 % du

total), cet enseignement bénéficie d'un effort particulier, c'est le budget qui progresse le plus (si est excepté l'enseignement à distance).

Il s'agit en effet d'appliquer la réforme et de sortir le secteur du flou ou des ornières dans lequel il se trouvait. Le décret voté pour organiser le secteur autorise une budgétisation plus précise et renforcée, mais elle note également dans les chiffres et la progression avérée une confirmation des intentions de Mme la ministre, qui veut dynamiser, conforter et mieux équiper le secteur. Ceci rencontre également ses souhaits.

DO Enseignement à distance : avec une forte progression ce secteur bénéficie d'efforts particuliers, même s'il n'est pas très important rapporté au budget total.

Cependant il devient un outil ouvert à l'offre de formation en multimédia, un outil de soutien et de remédiation, ainsi que de formations continues pour les enseignants ou les personnes en demande pour des projets spécifiques de formation.

A ce titre, le groupe PS demande que l'effort soit poursuivi afin de placer le système d'enseignement à distance dans une situation adéquate pour offrir à ceux qui en ont besoin une alternative sérieuse au système d'enseignement plus traditionnel.

En conclusion, un budget raisonnable, qui confirme les politiques et répartit les marges possibles en respectant les réformes en cours et les objectifs donnés comme prioritaires. Même si le refinancement est souhaitable, les axes prioritaires sont présents et confirmés.

C'est donc avec satisfaction que le groupe PS le votera.

Mme Docq remercie la commission pour son attention.

Mme Bertieaux remercie Mme la ministre Dupuis de l'attention portée sur les jeunes talents d'exception. Rappelant la mission effectuée au Québec, elle la remercie également pour les avancées réalisées dans le domaine de l'enseignement à distance en ciblant sur l'alphabétisation et les personnes en difficulté (personnes handicapées, malades, détenues, ...).

Concernant le passage aux multimédias, Mme Bertieaux se demande si le taux d'équipement fourni aux personnes concernées permettra de mettre rapidement en œuvre les projets multimédias.

Elle déclare que l'enseignement de promotion sociale en Communauté française est un enseignement pionnier et de deuxième chance dans son sens positif. Elle lui demande si l'apprentissage des langues occupe toujours une

place importante dans l'enseignement de promotion sociale et s'il continue dès lors à reposer de manière éclairante la question de l'apprentissage des langues dans l'enseignement obligatoire.

Concernant l'enseignement supérieur hors universités et Hautes Ecoles, elle demande quelles sont les raisons de la diminution de 4 % du montant alloué en 2002 au fonctionnement des écoles d'architecture.

La commission du CAPAES se voit dotée d'un montant de 5 000 euros. Elle demande si cela est l'ensemble des crédits utiles pour le fonctionnement de la nouvelle certification CAPAES ou si d'autres montants sont affectés.

L'allocation de fonctionnement de la FUCAM et de l'UMH diminue de 2 %, la Faculté Notre-Dame de la Paix de Namur connaît un mouvement de 5 %. Mme Bertieaux demande quelles en sont les raisons.

M. Scharff déclare qu'un ensemble de points sont dans la continuation de la politique précédente, il est vrai également que la réforme de structures ne se traduit pas dans un budget en tant que tel. Il est en attente d'un grand débat sur la réforme de l'enseignement supérieur en universités et en Hautes Ecoles, et particulièrement dans ses aspects financiers. Il déclare également que la ministre est tenue par une faible augmentation des recettes pour l'année 2003 et qu'elle doit inscrire son budget dans ces limites. Il espère que les années futures seront positives afin de consacrer les moyens nécessaires aux réformes.

Pour l'enseignement supérieur, Mme la ministre a fait savoir que son budget augmentait de 1,73 % par rapport au budget précédent. Mais ne connaissant pas l'inflation de l'année 2003, M. Scharff considère que l'évolution est légère et peut-être inférieure à celle de l'inflation.

Au niveau des initiatives en coopération universitaire, 75 000 euros est inscrit au budget 2003 alors que 242 000 euros est consacré pour l'ajusté 2002, d'où une diminution de 70 %. M. Scharff en demande la raison.

Concernant les commissaires et délégués du Gouvernement dans l'enseignement supérieur universitaire, une inscription de 997 000 euros pour 739 000 euros au budget ajusté est constatée. Il demande quelle est la raison de cette augmentation de 35 %.

M. de Lamotte revient sur la situation de l'enseignement supérieur hors universités et Hautes Ecoles. Il demande à Mme la ministre Dupuis d'expliquer la situation des chargés de mission. Quels que soient les réseaux, il constate des diminutions importantes, de l'ordre de 65 % pour la Communauté française, 55 % dans

l'officiel subventionné et 40 % dans le libre subventionné. Il lui demande s'il y a une modification de politique, s'il s'agit du résultat de choix différents ou encore s'il y a d'autres subventionnements dans d'autres secteurs.

Concernant le personnel de niveau 1 des Hautes Ecoles, il constate que les chiffres du budget 2003 sont identiques à ceux de l'ajusté 2002 alors que Mme la ministre Dupuis déclarait dans son exposé introductif que les situations se débloquent et que des engagements nouveaux seraient réalisés. Il cherche la cohérence et demande les raisons de ces modifications.

Au niveau des équipements, M. de Lamotte constate également une importante hausse à la Communauté française, une diminution pour l'officiel subventionné et une augmentation pour le libre subventionné. Il en demande la logique alors que le domaine se situe dans la prévision. Il rappelle l'aspect fondamental de l'enseignement de promotion sociale pour revenir dans le circuit du marché du travail. Or, il constate que le budget augmente de 0,1 % par rapport à l'ajusté de 2002. En tenant compte de l'inflation (1,4 %), le budget consacré à l'enseignement de promotion sociale, en termes réels, diminue. Il demande à Mme la ministre Dupuis comment elle compte maintenir les choses dans les limites actuelles, et ce en raison de ce constat.

Il ajoute également que Mme la ministre Dupuis fait référence, dans son exposé introductif, au budget initial et pas toujours au budget ajusté. Il constate donc des divergences dans l'analyse des chiffres et dans les différentes lectures opérées et demande de revenir sur ces chiffres. Ainsi, au titre des allocations d'études, Mme la ministre annonce 4,17 % d'augmentation alors que par rapport à l'ajusté, il s'agit de 2,4 %. Ces éléments changent les données en termes de croissance.

Concernant l'enseignement artistique, de nouveaux articles budgétaires apparaissent pour l'équipement des Ecoles supérieures des arts. Il demande en quoi cela consiste et si cela est suffisant au vu des exigences du nouveau décret. Concernant cet enseignement, M. de Lamotte s'interroge également sur les répétiteurs, quel choix ont-ils fait suite au décret du 20 décembre 2001, combien d'assistants ont-ils été nommés et avec quel barème?

L'enseignement à distance augmente de plus de 15 % par rapport au budget ajusté 2002. Ce commissaire ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'il avait diminué de 5 % par rapport à l'initial.

Il demande également à Mme la ministre si la dotation à la Chapelle musicale est reprise dans le budget et s'il est possible de le visualiser.

Pour M. de Lamotte, un budget est également l'occasion de revenir sur un certain nombre de dossiers. Il demande à Mme la ministre de

lui faire état de toute la problématique des vétérinaires, notamment si un point du budget fait apparaître que l'organisation des examens sera à charge des universités.

III. REPONSES DE MME FRANÇOISE DUPUIS, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Mme la ministre Dupuis remercie Mme Docq pour la qualité de son intervention positive. Elle remercie également les autres membres de la commission.

Mme la ministre Dupuis déclare que le coût des bourses modifie les prévisions budgétaires dans ce domaine complexe.

Les commissaires ont mis l'accent sur les accords avec le Fonds européen pour l'enseignement à distance. Des crédits proviennent de divers organismes tant publics que privés qui demandent énormément de disponibilités de la part des écoles, de l'administration et du cabinet de Mme la ministre. Cela peut parfois entraîner des difficultés de gestion.

Ainsi, quand un partenariat est créé ou que des crédits sont reçus, ces données se retrouvent dans les crédits variables puisés à cet effet. La destination de ces crédits variables est généralement complexe parce que multiple, c'est le cas typique du Fonds social européen (FSE) qui doit aux responsables de l'enseignement de promotion sociale une somme non négligeable. Les allocations de dépenses se retrouvent alors régulièrement en déficit parce que des secteurs sont engagés dans des crédits n'ayant pas encore été reçus par ces divers organismes.

En réponse à M. de Lamotte, Mme la ministre Dupuis insiste sur le fait que certaines dépenses se réalisent sur des crédits variables que l'on ne retrouve pas dans certains postes du budget général. C'est particulièrement le cas dans le cadre de partenariats. Les accords avec le Fonds social européen (FSE) peuvent donc connaître une gestion difficile à suivre. Elle reconnaît que c'est moins le cas pour certains accords pris avec des organismes para-publics ou privés pour lesquels les délais de remboursement sont, par exemple, différents.

Mme la ministre Dupuis est persuadée que, globalement, l'enseignement à distance est un secteur d'avenir appartenant au secteur public de l'éducation, essentiel pour l'apprenant et pas forcément garanti par une privatisation du secteur. Pour rendre ce secteur public efficace, Mme la ministre déclare qu'il faut le multimodaliser. Il s'agit donc d'augmenter la part du multimédia, mais pas forcément celle des équipements. Elle recommande de plus en plus la mise

en place de cyber centres communaux. Ainsi, dans les hôpitaux, dans les prisons, le traitement est individualisé. Elle ajoute que les situations sont multiples et qu'un cas n'est pas l'autre.

Concernant le rapport entre la promotion sociale et l'enseignement supérieur, une partie sera traitée dans le cadre des réformes de l'enseignement supérieur puisqu'il s'agit de déclarer l'enseignement de promotion sociale pour partie équivalent à celui de plein exercice.

Si le crédit de fonctionnement des écoles d'architecture diminue légèrement, c'est parce que le nombre d'étudiants a diminué, il s'agit donc de l'application stricte des dispositions légales.

Les crédits de la commission CAPAES sont bien des crédits pour le fonctionnement de la commission. Mme la ministre Dupuis prévoit d'augmenter le traitement des personnes bénéficiant du CAPAES; il n'est pas inscrit au budget 2003, le délai n'étant pas utile pour ce faire.

Les montants inscrits au regard des différentes institutions universitaires sont fixés strictement par application des mécanismes légaux. Un des paramètres de diminution des crédits est la diminution du nombre d'étudiants, mais avec un effet lissé et éventuellement contrarié par des mouvements de l'enveloppe globale. Ainsi, la problématique de la Faculté de médecine vétérinaire de Liège perturbe très fortement toutes les autres universités puisque des crédits sont déplacés vers l'université qui accueille un plus grand nombre d'étudiants. Mme la ministre Dupuis a pu augmenter cette enveloppe à concurrence de la prise en charge des primes de fin d'année pour le secteur universitaire, soit 0,15 % de la masse, ce qui a permis de neutraliser cette dépense supplémentaire pour les universités.

En réponse à M. Scharff sur les initiatives inter-universitaires, il s'agit de crédits pour stimuler le démarrage de la bibliothèque virtuelle inter-universitaire. L'octroi de ces crédits faisait l'objet d'une convention de trois ans à échéance aujourd'hui, mais Mme la ministre n'a pas souhaité supprimer le poste.

L'augmentation des dépenses relatives aux postes des commissaires du Gouvernement est explicable par deux mesures: d'une part, un cinquième poste de commissaire au Gouvernement a été créé et, d'autre part, une petite réforme du staff des commissaires a été opérée par Mme la ministre Dupuis afin d'éviter le travail en ordre dispersé.

Les crédits relatifs aux chargés de mission diminuent effectivement. Mme la ministre Dupuis, à l'instar de ses collègues du Gouvernement, s'est pliée à la rigueur budgétaire. Un

certain nombre de postes de chargés de mission qui dépassait le prescrit du décret sur le nombre de chargés de mission autorisés a fait l'objet de non-renouvellement.

Les crédits relatifs aux niveaux 1 dans les Hautes Ecoles n'ont pas augmenté, bien que Mme la ministre croit que cela sera nécessaire car l'inspection des finances ne laisse pas passer, en matière de traitements, d'autres prévisions que celles liées à l'utilisation réelle des crédits.

Concernant les équipements, l'administration partage ces crédits sur les réseaux. Lorsque le programme d'achat de matériel se réalise, il est financé par glissements d'allocations au prorata de ce qui est dû dans chaque réseau. Donc, selon le programme qui sera réalisé en 2003, les allocations seront proportionnées au regard des différents réseaux. Ce que M. de Lamotte constate à l'ajusté est fonction du programme, et ce tous les ans.

Les petites différences signalées, comme celles trouvées dans l'enseignement à distance, sont faciles à trouver. Dans les crédits de l'enseignement à distance, la différence est due à une opération du ministre M. Hazette qui a en charge l'inspection. Son budget est quant à elle équilibré.

Concernant le choix des répétiteurs dans l'enseignement artistique, Mme la ministre déclare que ce volet est en cours, les nominations ne sont pas toutes réalisées.

Mme la ministre Dupuis déclare également que rien n'est prévu dans le budget concernant les vétérinaires et qu'elle ne prévoit rien pour l'avenir, son avis n'a pas changé par rapport à ce qu'elle avait déjà annoncé.

Enfin, le financement de la Chapelle pour les talents exceptionnels s'effectue dans le cadre d'un article global de financement d'initiatives diverses de cet enseignement artistique à horaire réduit.

IV. VOTE

Par 8 voix contre 2 et 0 abstention, la commission de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, de l'Organisation de l'Assemblée, du Règlement et de la Comptabilité du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2003 — partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et au rapporteur pour la rédaction du présent avis émis en application de l'article 49, § 5, du règlement.

Le rapporteur,
Cl. ANCION.

Le Président,
Fr. POTY.